

Extrait du registre des délibérations du

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 7 décembre 2011

**Président** : Monsieur François de MAZIERES

**Sont présents** : M. Claude JAMATI, M. Hervé HOCQUARD, M. Claude VUILLIET, Mme Dominique CONORT (*pouvoir de M. Kamel EL FEDIL*), M. Patrick CONFETTI, M. Michel COLIN, M. Jean-François PEUMERY (*pouvoir de M. Jean-Marc LE RUDULIER*), M. Bernard DEBAIN, M. Olivier LEBRUN (*pouvoir de Michael THOMAS*), Mme Stéphanie BANCAL (*pouvoir de Mme Françoise GUYARD*), M. Alain LOPPINET, Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE, M. Alain-Louis MIE, M. Jean-Philippe MALLÉ, Mme Martine ARNAL, M. Olivier COLLO, M. Alain ERNIE, M. Georges DUTRUC-ROSSET, M. Jean-Luc PESSEY, Mme Roselyne LECOMTE, Mme Pascale RENAUD (*pouvoir de M. Pierre-Yves STUCKI*), M. Gilles CURTI, M. Ludovic JAMET, Mme Frédérique KIBLER (*pouvoir de M. Jacques BELLIER*), M. Philippe LEQUAIN, Mme Odile GUÉRIN, M. Jean-Michel DESCH, M. Marc EMONET (*pouvoir de Mme Nathalie KRAMER*), M. Jean-Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, M. Philippe NOYER, Mme Dana SOLECKI, Mme Daniella TROCHU, M. Christian MAMY, M. Frédéric BUONO, M. Guy HEMET, M. Olivier FRAUDEAU, M. Christophe BOLLENGIER, Mme Marie-Annick DUCHÊNE, M. Alain NOURISSIER, M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Marie BOELLE (*pouvoir de Mme Magali ORDAS*), M. Arnaud MERCIER (*pouvoir de Mme Martine SCHMIT*), M. Laurent DELAPORTE, M. Erik LINQUIER, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL, M. Hervé FLEURY, M. François LAMBERT, Mme Christine de la FERTÉ, M. Jean GUILBERT, Mme Pascale ROCHERON (*pouvoir de M. Jean-Michel ISSAKIDIS*).

**Absents excusés** : M. Jean-Marc LE RUDULIER (*pouvoir à M. Jean-François PEUMERY*), M. Jacques BELLIER (*pouvoir à Mme Frédérique KIBLER*), M. Gilles PANCHER (*pouvoir à M. Christophe BOLLENGIER*), Mme Françoise GUYARD (*pouvoir à Mme Stéphanie BANCAL*), M. Jean-Roch GAILLET, M. Kamel EL FEDIL (*pouvoir à Mme Dominique CONORT*), M. Pierre-Yves STUCKI (*pouvoir à Mme Pascale RENAUD*), Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, Mme Nathalie KRAMER (*pouvoir à M. Marc EMONET*), Mme Magali ORDAS (*pouvoir à Mme Marie BOELLE*), M. Michel SAPORTA, Mme Martine SCHMIT (*pouvoir à M. Arnaud MERCIER*), Mme Lilliane HATTRY, Mme Marie SENERS, M. Jean-Michel ISSAKIDIS (*pouvoir à Mme Pascale ROCHERON*), M. Roland de HEAULME, M. Michaël THOMAS (*pouvoir à M. Olivier LEBRUN*).

Secrétaire de séance : M. Olivier COLLO

Date de convocation : 29 novembre 2011

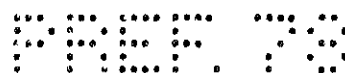
Date d'affichage de la convocation : 29 novembre 2011

Nombre de conseillers en exercice : 72

Nombre de membres présents : 55

**N° de l'ordre du jour** :

**2011.12.09 : Autorisation de recrutement d'un agent non titulaire sur le poste de responsable de la pépinière d'entreprises.**



□ **M. Olivier Lebrun, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale en son article 3 alinéa 5 ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale, modifié en dernier lieu par le décret n° 2007-1829 du 24 décembre 2007 ;

Considérant que le poste existe au tableau des effectifs ;

Considérant que, conformément à l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984, il pourra être fait appel à un contractuel si la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc n'a pas trouvé de titulaire susceptible de remplir les missions, compte tenu des profils des candidats exigés et des difficultés inhérentes au recrutement de fonctionnaires possédant une expérience suffisante dans ces domaines ;

Considérant que, selon le décret 88-145 du 15.2.88 - article 1<sup>er</sup>, l'agent non titulaire devra posséder un diplôme national homologué au niveau bac + 5 ainsi qu'une expérience professionnelle significative ;

L'article 3 alinéa 5 de la loi du 26 janvier 1984 autorise le recrutement d'agents non titulaires dans l'hypothèse où des postes de catégorie A ne pourraient être pourvus par des agents titulaires, eu égard aux besoins du service et à la spécificité des fonctions.

Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Président à recruter, à titre exceptionnel, un agent non titulaire sur ce poste, en application de la législation en vigueur.

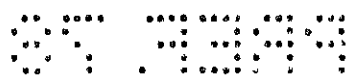
A cet effet, il convient de définir l'emploi correspondant : nature des fonctions, missions, niveau de recrutement et rémunération.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
le Conseil communautaire :

- 1) *autorise le recrutement d'un agent non titulaire à temps complet assurant les fonctions de responsable de la pépinière d'entreprises au sein de la direction du développement économique de la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc. Ce dernier sera nommé sur le cadre d'emplois des attachés territoriaux en fonction de ses diplômes et de son expérience ;*

*L'agent aura pour missions principales :*

- *la mise en place et l'animation d'une structure d'accueil aux entrepreneurs d'entreprises, porteurs de projets, acteurs économiques au sens large,*
- *mise en place et animation de rencontres, de réunions d'informations, de formations, mise en place de toutes formes de manifestations pouvant aider à la création et au développement des entreprises,*
- *mise en place et animation d'un réseau d'experts.*



*Son indice de rémunération sera déterminé sur la grille indiciaire du cadre d'emplois des attachés territoriaux en fonction de ses diplômes et de son expérience et son régime indemnitaire sera défini dans les limites de celui accordé aux attachés territoriaux ;*

*2) dit que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits du budget de l'exercice en cours.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 55

Suffrages exprimés : 66 (Incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

---

Pour le Président,  
Par délégalion,

  
**Alain FAUVEAU**

Directeur Général des Services

PREF 78

78 000